

Un Département, solidaire & engagé, à vos côtés !

Assemblée plénière
Dossier de presse · Jeudi 27 juin 2024



Le Département engagé pour le logement pour tous !

Renouvellement du Plan logement pour les personnes en situation de précarité

La politique du Département des Pyrénées-Orientales concernant le logement est mise en place par le *Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)*, qui est renouvelé tous les 6 ans par les élu-e-s de l'Assemblée Départementale. L'objectif du PDALHPD est d'assurer un bon déroulement des chantiers et actions pour le logement et ce de la rue jusqu'à l'entrée dans un logement décent. Il permet un travail efficace et concret entre tous les acteurs concernés : Département, communes, locataires, bailleurs sociaux, entreprises... pour permettre de répondre aux besoins urgents des personnes les plus défavorisées.

Le bilan du plan 2017-2023 est positif avec la construction de **4460 logements**, **112 places d'hébergement d'urgence** ou encore **167 places** pour les demandeurs d'asiles. Des logements adaptés ont été créés, notamment pour les publics les plus fragiles comme les personnes âgées et les jeunes.

→ **Le nouveau plan d'action voté ce jour est fixé pour 2024-2030 et se décline en 4 axes stratégiques :**

- Conforter le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion
- Développer une offre de logement et d'habitat adaptée
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement
- Coordonner la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
- Renforcer la transversalité en améliorant l'analyse, la prospective, les systèmes d'information et la communication

Aide à la pierre : le Département soutient les bailleurs sociaux

Le Département porte une politique volontariste et ambitieuse en faveur du logement et de l'habitat tout en développant un territoire harmonieux et solidaire. L'objectif est de répondre à l'évolution des forts besoins en logement et d'améliorer les conditions d'accès au logement pour les personnes défavorisées, tout en redynamisant les territoires.

En effet, dans un contexte économique difficile pour le secteur de la construction, l'effort du Département au soutien des bailleurs sociaux est resté constant. Les plafonds d'aide ont été rehaussés en 2023 pour aider les bailleurs sociaux à amortir les hausses de coûts de construction et favoriser l'équilibre financier des projets.

→ Entre 2019 et 2023 : **29 051 000 €** de subventions départementales ont été engagées pour la construction et la réhabilitation de **3 352 logements dont 1 951 neufs et 1 401 réhabilitations et acquisitions - amélioration.**



Le Département vote ce jour, pour l'année 2024, une enveloppe de 3 273 000 € répartie comme suit, pour le plan 2024-2030 :

- Marcou Habitat : 790 500 €
- 3F Occitanie : 277 500 €
- SA Trois Moulins Habitat : 1 537 000 €,
- SA La Cite Jardins : 668 000 €

Le Département soutient les relais associatifs indispensables sur le terrain

→ Les associations partenaires en matière d'hébergement et de logement, comme la **Croix Rouge**, **Solidarités Pyrénées**, **Habiter en terre catalane** participent aussi activement au développement local en tant qu'acteurs majeurs de l'économie sociale. C'est dans ce cadre qu'elles sont financées par le Département pour la mise en place de dispositifs visant à **lutter contre les exclusions et l'habitat indigne et à développer un accompagnement social adapté aux diverses situations préoccupantes.**



→ Avec un montant de 2 millions d'euros sur un budget global de 2,7 millions d'euros, le Département s'engage, malgré les difficultés, que chaque personne puisse accéder à un logement décent et de s'y maintenir, partout sur le territoire départemental, avec l'appui du FSL (Fond de Solidarité pour le Logement).

→ Aujourd'hui, ce sont **plus de 950 salariés** qui travaillent au sein de ces associations. L'enjeu est aussi de pérenniser ces emplois locaux de proximité au service d'un développement solidaire et harmonieux du département.



Le Département vote une enveloppe de 1 386 089€ dont 648 335€ pour les associations hébergement et logement et 737 754€ pour les associations dédiées à l'accompagnement social lié au logement.

Le Département participe à la construction du parc locatif social

→ Le Département coordonne une grande partie des actions départementales en matière de solidarité et, en particulier, le volet développement de l'habitat social. Face à la demande croissante des besoins en logements sociaux le Département accompagne les nouveaux projets de construction en renforçant son soutien financier aux bailleurs sociaux.

→ Ce jour, les élu-e-s votent les aides du Fonds Départemental des Aides à la Pierre Parc Public (FDAP 66), au pour l'année 2024, au bénéfice de l'Office Public de l'Habitat 66 et de la SA Habitat Perpignan Méditerranée pour un montant total maximum de **2 717 500 €** :

Office Public de l'Habitat 66

Pour un montant total maximum de **1 310 500 €**, pour la construction et la réhabilitation de **191 logements** :

- **100 logements**, pour une enveloppe de **870 000 €**, au titre de constructions neuves
- **91 logements**, pour une enveloppe de **440 500 €**, au titre des réhabilitations du parc existant.

SA Habitat Perpignan Méditerranée

Pour un montant total maximum de **1 407 000 €**, pour la construction et la réhabilitation de **161 logements** :

- **157 logements**, pour un montant total maximum de **1 399 000 €**, au titre de constructions neuves
- **4 logements**, pour un montant total maximum de **8 000 €**, au titre des réhabilitations du parc existant.

A noter, qu'il s'agit des deux principaux bailleurs sociaux du département qui représentent près de 84 % du parc départemental de logements sociaux, soit 21 551 logements sur un total de 26 000

L'ADIL 66 : bras droit du Département pour l'accès à l'information sur le logement

Le Département favorise également l'accès à une information neutre et gratuite sur les problématiques logement pour tous, grâce notamment à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 66). En se positionnant comme le « carrefour des acteurs du logement et de l'Habitat des Pyrénées-Orientales », l'ADIL vient en soutien aux politiques publiques du logement et de l'habitat mises en œuvre par le Département, et permet aux habitant-e-s des Pyrénées-Orientales un service de proximité d'accès au droit neutre et gratuit.



Il est voté ce jour, par les élu.e.s du Département, une subvention de fonctionnement de 128 676 €, pour accompagner l'ADIL 66, dans ses activités d'intérêt général et lui permettre de conforter et amplifier ses actions.

→ En 2023, 8 254 consultations ont ainsi été dispensées ce qui représente une moyenne journalière de 34 consultations.

À noter que 737 consultations ont porté sur des problématiques d'habitat indigne, 550 sur les expulsions locatives, 562 sur des questions de copropriété et enfin, 1 045 sur des problématiques en lien avec la rénovation des logements.

Préservation et gestion de la ressource en eau : le Département mobilisé pour les collectivités !

Depuis deux ans, les Pyrénées Orientales font face à un cruel manque d'eau qui menace les cultures et la biodiversité. Face à cette sécheresse, unique en France et inédite par son ampleur, le Département prend des mesures d'urgence pour assurer l'approvisionnement en eau des 50 communes les plus touchées par la sécheresse attendue pour l'été 2024.



→ Dans la continuité de ce qui a été fait en 2023, un nouvel appel à projet est lancé pour inciter les communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants à mettre en oeuvre des actions spécifiques pour s'adapter au changement climatique. Il est ouvert du 1^{er} juillet au 15 octobre, dernier jour pour déposer une candidature.

Cet appel à projet concerne différentes mesures qui permettront de lutter encore plus efficacement contre les pénuries en eau :

- assurer une continuité de l'approvisionnement en eau potable des abonnés
- réparation de fuite sur le réseau
- acquisition de camions-citernes mutualisés entre les différentes communes
- réhabilitation et suivi quantitatif de forages et puits existants

Pour l'année 2023, le Département a aidé **14 communes** à lutter contre la sécheresse, pour un montant de **263 000 €**. Cette année, une enveloppe de **500 000 €** a été approuvée ; elle permettra d'aider les communes dans le besoin et de réaliser au mieux les plans de lutte contre la sécheresse.

Assemblée Des Collégiens : la jeunesse s'engage grâce au Département !

Le second mandat des élu-e-s de l'Assemblée des collégiens se clôture aujourd'hui !



Souhaitant développer son soutien à l'engagement citoyen et à la participation des jeunes, le Département a proposé de lancer l'Assemblée Départementale des Collégien.ne.s, en 2019.

L'objectif : permettre à des jeunes d'être acteurs de la vie locale, de les sensibiliser à la démocratie en découvrant les activités de la collectivité, mais surtout de leur donner un espace d'expression et de débat pour partager leurs expériences et leurs opinions.

Les jeunes élu-e-s, qui s'étaient réparties par commissions thématiques, proposent au vote, ce jour, au vote leurs projets :

→ **Commission**

« **Éducation - Santé - Bien-être au collège** »

Cette commission a proposé 8 projets de délibérations ; 5 relèvent de la compétence de l'Éducation Nationale et ne font donc pas l'objet de projets de délibérations et 3 relèvent de la compétence du Département. Les 5 propositions relevant de l'Éducation Nationale seront toutefois relayées par le Département et feront l'objet d'un suivi.

> **Dossier n°1 : Aménagement de la cour de récréation**

Propositions

- Avoir des préaux dans les cours pour se protéger du soleil, du vent et de la pluie et de la ventilation dans les salles.
- Envisager différents aménagements extérieurs afin d'améliorer le bien-être des élèves :
 - des tables pour pouvoir effectuer les devoirs en extérieur
 - de la peinture pour égayer les collèges et favoriser le bien-être des élèves
 - des fleurs pour voir le côté pédagogique et apprendre sur la flore et le jardinage
 - des poubelles de recyclage pour assurer le tri des déchets
 - du matériel sportif pour favoriser le bien-être mental et physique des élèves.

> **Dossier n°2 : Sanitaires**

Propositions

- Rénover et réparer les toilettes défectueuses et/ou condamnées, et en faire des lieux agréables en mettant des miroirs et des éclairages.
- Veiller à ce que le papier toilette et le savon soient toujours présents
- Sécuriser les toilettes
- Faire en sorte que les toilettes soient toujours propres et ouvertes
- Dans les toilettes des filles, ajouter des distributeurs de serviettes hygiéniques.

> **Dossier n°3 : Restauration scolaire**

Propositions

- agrandir et aménager certains restaurants scolaires,
- servir des produits locaux,
- mettre en place une commission restauration avec les élèves référents du

restaurant scolaire pour réfléchir et élaborer des menus pour l'année scolaire.

→ **Commission**

« **Harcèlement en milieu scolaire** »

> **Dossier n°1 : Sensibilisation**

Propositions

- Organiser des réunions avec les principaux, les CPE, les collégiens élus de l'Assemblée Départementale des Collégiens et des élèves volontaires afin de présenter le programme «pHARE»
- Envisager le déploiement du programme «pHARE» dans tous les collèges du Département

> **Dossier n°2 : Sensibiliser au harcèlement en milieu scolaire à travers une pièce de théâtre**

Proposition

- Inviter les principaux, les CPE, les enseignants et les élèves à créer deux pièces de théâtre réalistes basées sur des faits réels, avec l'aide d'acteurs professionnels

→ **Commission**

« **Transition écologique** »

> **Dossier n°1 : Développer les actions de désimpermeabilisation et de végétalisation dans les collèges.**

Proposition

- - Réaliser des études et travaux de désimpermeabilisation et de végétalisation à hauteur de 2 collèges par an.

> **Dossier n°2 : Installer des récupérateurs d'eau de pluie dans les collèges**

Propositions

- Créer un appel à projets pour les collèges pour équiper au moins 5 établissements par an avec des récupérateurs d'eau, après études. Les critères de sélection seront définis annuellement (usages, espaces concernés, actions annexes...).
- Informer et associer les agents des collèges pour qu'ils utilisent ces récupérateurs pour des tâches qui ne nécessitent pas d'eau potable (arrosage plantes, jardins, espaces verts).

> **Dossier n°3 : Sensibiliser les élèves aux éco gestes**

Proposition

- Développer plusieurs actions de sensibilisation (actions développées en collaboration entre le Département et l'équipe enseignante et de direction des collèges) :
 - un spectacle sur l'environnement et le climat qui tourne dans chaque collège,
 - des vidéos sur les éco gestes, réalisées par des élèves / éco délégués / professionnels / célébrités, un escape game sur l'écologie et les éco gestes.

> **Dossier n°4 : Prendre en compte la transition écologique dans les menus et les restaurants scolaires**

Propositions

- Instaurer une commission menu dans chaque établissement (action portée par le principal et les professeurs avec le Département) permettant à des représentants d'élèves de participer au choix des repas (notamment pour les végétariens, les sportifs...) et de prendre en compte les questions écologiques,
- Installer des composteurs dans les collèges pour pouvoir recycler les biodéchets (demande à faire aux communautés de communes),
- Associer et former les agents pour la gestion des composteurs.

> **Dossier n°5 : Produire de l'électricité dans les collèges à partir des énergies renouvelables.**

Propositions

- Utiliser les grandes surfaces déjà imperméabilisées comme les collèges pour produire de l'électricité à partir d'énergie solaire ou éolienne,
- Réaliser des études et des travaux pour équiper l'ensemble des collèges de panneaux photovoltaïques d'ici 2035, en privilégiant ceux issus de circuits courts et qui respectent une éthique sociale.

Compte administratif

La bonne gestion financière du Département

Les élu.e.s approuvent le compte de gestion 2023, c'est-à-dire le bilan financier qui permet de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif ont été réalisées.

→ Une politique d'investissement sécurisée

Au même titres que tous les Départements, l'exercice 2023 restera un exercice de bascule pour les finances des Départements avec des recettes de fonctionnement orientés à la baisse (DMT0 -18 % Taxe d'aménagement - 13%) alors que les dépenses, portées par l'inflation (+11 % sur les charges générales + 5 % sur les dépenses de personnel) et les besoins d'actions sociale, ont enregistré une hausse soutenue (Dépenses pour personnes âgées + 6,8 % Protection de l'Enfance + 24%).

Toutefois, la renationalisation du RSA (6M€ dégagés) combinée au désendettement massif a permis à la collectivité de dégager de nouvelles marges de manœuvre et de rester une collectivité de projets alors que bons nombres de Départements envisagent l'avenir avec inquiétude.

Forts des choix politiques décidés en 2022 par la Majorité départementale, le Département continue sa politique d'investissement en application du Plan de Mandat.

En 2023, le Département **a réalisé 109,2M€ d'investissement direct** sans prendre de nouveaux emprunts.

Le total d'investissement **a atteint 139,2M€ avec les dépenses d'équipement THD.**

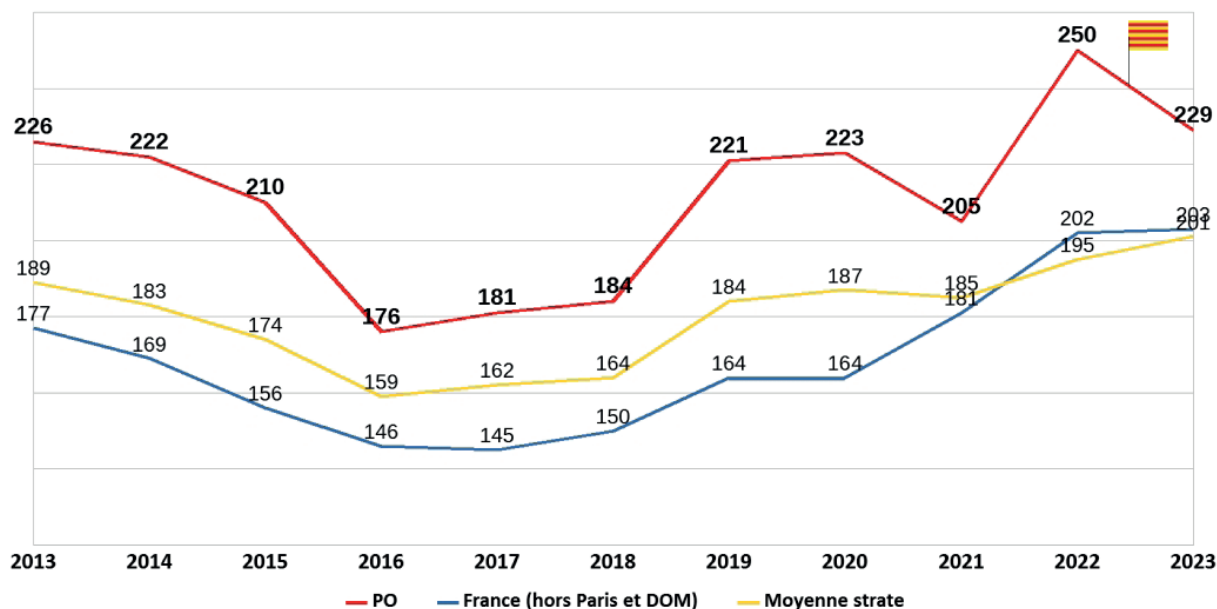
En 2024, le Département poursuit son effort avec un budget supplémentaire 2024 qui illustre cette stratégie d'investissement pour l'avenir des Pyrénées-Orientales.

→ Le Département agit avec méthode, le Département agit en responsabilité.

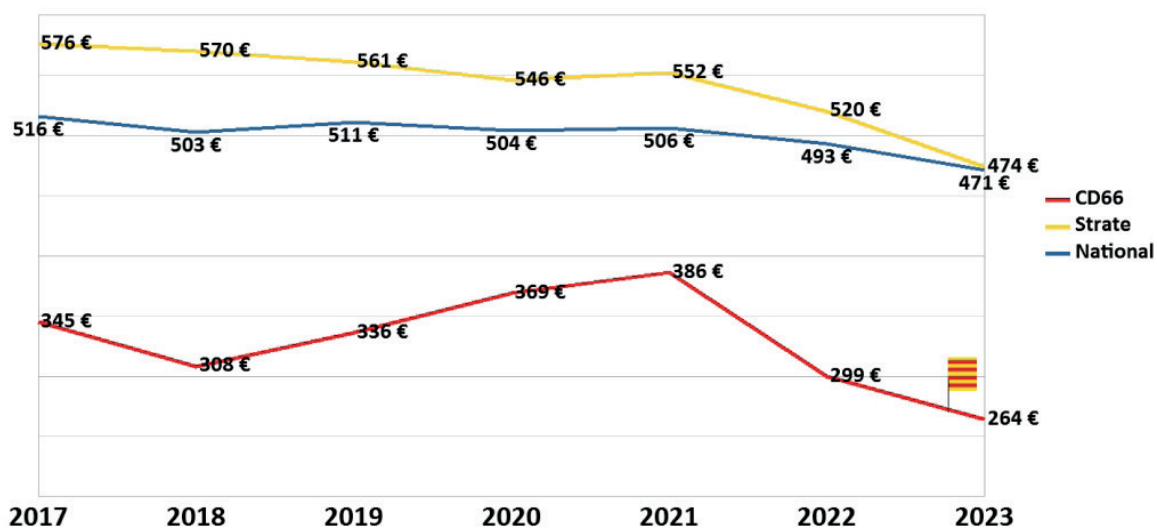
POUR LA SECTION FONCTIONNEMENT	POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT
+1,5 M€ de crédits pour la couverture des dépenses liées au transfert de la RD66	Nouvelles AP batiments +5 M€
+1,4 M€ pour la subvention d'équilibre au budget annexe IDEA	Acquisitions foncieres RD66 +3,4 M€
+1,1 M€ de crédits pour la politique ase	Nouvelle AP RD66 +2,4 M€
+0,6 M€ de crédits pour les depenses d'énergie	Aquisitions foncieres +2 M€
	Subventions EHPAD +1,4 M€
	Avances SEM Roussillon Amenagement +1,5 M€

Un Département peu endetté

Evolution des dépenses d'investissement en €/habitant



COMPARATIF DES ENCOURS DE DETTE en euros/habitant



CONTACT PRESSE

Vincianne LAURENT, Attachée de Presse
06 76 10 60 59 · vincianne.laurent@cd66.fr

